

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 159 /61/PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Cons-  
titution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant  
formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

VU le Décret n°111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant les  
attributions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :  
-----

ARTICLE 1er.- Mr. Alexandre ADANDE, Ministre des Finances  
et du Budget est chargé de l'intérim du Ministre de l'Edu-  
cation Nationale et de la Culture pendant l'absence de  
Mr. Michel AHOUANMENOUE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié  
au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 3 Juin 1961

AMPLIATIONS:

PR.	15
SGCM	4
AND	1
Ministres	13
JORD	1

H. FASSA.